



ARDENNE
METROPOLE

LA LETTRE HEBDO

Et de 5 !

loic.morrone@ardenne-metropole.fr

C'est très certainement l'info de la semaine. Après ceux de Charleville-Mézières, Villers-Semeuse, Vrine-aux-Bois et Sedan, Ardenne Métropole va pouvoir dans quelques jours, début mars, compter sur un cinquième centre de vaccination, lequel va être aménagé à la salle des fêtes de Nouzonville. Autre importante nouveauté, le transfert des centres de vaccination de Charleville-Mézières et Sedan : ils vont quitter les hôpitaux qui les hébergent actuellement pour rejoindre des lieux d'accueil plus vastes et plus accessibles, le parc des expos à Charleville-Mézières et le centre social du Lac à Sedan. L'obstacle de locaux trop restreints, même s'il n'est pas le [seul](#), va donc être levé et au final, ces changements vont permettre de multiplier par deux les capacités locales de vaccination.

Numérique

t.varenne@rimbaud-tech.fr

Entre les mesures de confinement, de couvre-feu, ou tout simplement la crainte du chaland de fréquenter des lieux trop peuplés, les commerces traditionnels ont du mal à fidéliser physiquement leur clientèle. Alors qu'à l'inverse, les achats en [ligne](#) se multiplient. C'est donc afin d'aider nos commerçants à utiliser efficacement ce nouveau mode d'emplètes que l'incubateur Rimbaud'Tech, les pépinières d'entreprises d'Ardenne Métropole, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat unissent leur efforts pour leur proposer chaque lundi de mars un coach en visioconférence durant 90 minutes. Ce dernier leur apprendra à utiliser les outils numériques et donc à accroître leur activité professionnelle. Pour les inscriptions, [c'est ici](#).

Aide-toi...

sylvain.lambert@ardenne-metropole.fr

Engagée avec détermination dans l'aspect sanitaire de la lutte contre le covid, Ardenne Métropole l'est tout autant sur son volet économique. Depuis [bientôt](#) un an, l'agglomération multiplie les initiatives pour soutenir les entrepreneurs, notamment nos commerçants et artisans, qui souffrent des effets de la crise. Au total, entre la première vague d'aide du printemps, destinée à secourir les bars et restaurants du territoire, la deuxième vague cet automne, plus large puisqu'adressée aux hôtels, bars, restaurants, traiteurs, établissements récréatifs et de loisirs, salles de sport et organisateurs de foire ou salons, et enfin la participation de l'agglomération au dispositif Résistance, porté par la région Grand Est, c'est quasiment 1 million d'euros d'aides qui ont été ainsi apportées.

...et l'agglomération t'aidera !

julie.diels@ardenne-metropole.fr

Mais si la perfection était de ce monde, ça se saurait... Malgré cet investissement conséquent, cet éventail d'aides présentait un défaut. Les aides en question sont en effet la plupart du temps attribuées en fonction de la perte de chiffre d'affaires, par rapport à celui réalisé l'année précédente. D'où le trou dans la raquette : pour une société créée en 2020, pas de comparaison de chiffre d'affaires possible, donc pas d'aide. Une injustice face à laquelle il devenait nécessaire de dire [stop](#) ! Cela a été fait lors du conseil communautaire du 9 février, avec désormais pour nos jeunes entrepreneurs la possibilité de prétendre à une aide, plafonnée à 4.000 euros, disponible afin de s'acquitter du loyer, des frais d'assurance ou des factures de gaz, d'électricité ou de téléphone. Plus d'informations [ici](#).